

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accession à la propriété Question écrite n° 55069

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par des familles monoparentales dans l'accès à un bien. Ainsi, par exemple, dans le cadre d'un prêt immobilier, certaines banques refusent de prendre en compte la pension alimentaire comme un revenu sous prétexte que les conjoints ne paient pas toujours la pension. Une telle situation porte préjudice à ces familles. Elle souhaiterait connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre des finances et des comptes publics rappelle que contracter un crédit constitue un engagement dont les conséquences doivent être pleinement mesurées. Il est nécessaire que le contractant et l'établissement de crédit puissent évaluer et anticiper raisonnablement les capacités d'endettement et de remboursement du client. Ainsi, les banques prennent en compte les revenus et les aides matérielles régulières, mais gardent la possibilité de ne pas les intégrer si leur perception est aléatoire. Enfin, les établissements de crédits sont responsables des risques qu'ils acceptent de supporter. Ils restent, de ce fait, maîtres de leurs décisions en matière d'octroi de prêts, en fonction de l'appréciation qu'ils portent sur la situation financière de leurs clients et des garanties offertes.

Données clés

Auteur: Mme Delphine Batho

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55069

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports **Ministère attributaire :** Finances et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>6 mai 2014</u>, page 3645 Réponse publiée au JO le : <u>19 août 2014</u>, page 7040